

**Nombre de Conseillers**  
**en exercice : 15**  
**Présents : 15**  
**Absents : 0**  
**Procurations : 0**

## **COMPTE RENDU DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt

Le Quinze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 05/06/2020

**PRÉSENTS** : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, DUVAL Juliette, LAMOUR Caroline, MERIEUX Olivier, GIRARD Yves, DOUTRE Myriam, RAYMOND Pierre-Emmanuel, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, LEBRETON David, CAGNINACCI Isabelle.

**Secrétaire** : Francine Sabayrou

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement,

**Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte.

### **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la loi qui donne de la possibilité de prévoir un règlement intérieur pour le fonctionnement des réunions du conseil municipal.

Bien que la loi n'impose pas un règlement pour les communes de moins de 1000 habitants, il propose le règlement ci-devant présenté qui fixe notamment la fréquence et les règles de présentation et d'examen des questions orales.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AUX SYNDICATS ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS.**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que suite aux élections Municipales du 15 Mars 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement et à la nomination des nouveaux représentants aux différents Syndicats auxquels la commune adhère.

Les délégués à la communauté d'agglomération du carcassonnais sont automatiquement désignés dans l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du maire et des adjoints à savoir :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CARCASSONNAIS**

Délégué titulaire : Mr POMMIES Régis

Délégué suppléant : Mme SABAYROU Francine

**Monsieur le Maire** propose les délégués titulaires et suppléants ci-dessous désignés :

- **Syndicat de Gestion du Collège de TREBES :**

Délégué titulaire : Mme DUVAL Juliette

Délégué suppléant : Mr RAYMOND Pierre-Emmanuel

- **Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire :**

Délégués titulaires : Mr Ottorino COASSIN, Mme LAMOUR Caroline

Délégué suppléant : Mme Sandrine CORBEL, Mr Olivier MERIEUX

- **Syndicat de Gestion de l'entente Pédagogique MALVES- MINERVOIS BAGNOLES VILLARZEL-CABARDES.**

Délégués titulaires : Mr GARCES. Mme Juliette DUVAL. Mr Yves Girard

Délégués suppléants : Mr Pierre Emmanuel RAYMOND. Mme Francine SABAYROU. Mr

Régis pommies.

- **SYNDICAT DE CYLINDRAGE DE LA REDORTE**

Délégués titulaires : Mr CANOVAS Alphonse et LEBRETON David

Délégués suppléants : Mme Marie Dominique MARTIN et Mr Régis POMMIES

- **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

Délégué titulaire : Mme Marie Dominique MARTIN

Délégué suppléant : Mme Sandrine CORBEL

- **Agence Technique Départementale**

Délégué titulaire : Mme Caroline LAMOUR

Délégué suppléant : Mme Myriam DOUTRE

**Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de désigner les délégués communaux des différents syndicats et Agence dans l'ordre sus mentionnés.

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

### **Le conseil municipal,**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**DECIDE** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

### **RESULTAT DU VOTE :**

Une seule liste en présence, élue à l'unanimité ; la Commission est composée comme suit :

#### **Membres titulaires :**

- CANOVAS Alphonse
- CORBEL Sandrine
- SABAYROU Francine

#### **Membres suppléants :**

- MARTIN Marie Dominique
- DOUTRE Myriam
- COASSIN Ottorino

## **INSTAURATION D'UNE COMMISSION DES MARCHES DITS MAPA.**

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 225 000 € HT.

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 209 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est suggéré au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Vu le rapport soumis à son examen,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 209 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;
- précise que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- précise que la commission MAPA sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres, et sera composée de 3 titulaires (et de 3 suppléants) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres ;
- précise que le président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative ;
- précise que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;
- précise que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :
  - le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
  - le directeur général des services et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics.

## **FIXATION DES INDEMNITES DE MAIRE ET DES 4 ADJOINTS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, portant modification du décret n°82-1105 du 23/12/1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu les arrêtés municipaux du maire portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, Adjoint et Conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Monsieur le maire propose au conseil municipal les taux suivants pour la fixation de la rémunération du maire et des 4 adjoints, à compter du 1<sup>ER</sup> JUIN 2020 :

Indemnité du Maire : 23.20 % de l'indice brut 1027,

Indemnité des 4 adjoints : 7.80 % de l'indice brut 1022 pour chaque adjoint.

Une indemnité pour les conseillers délégués sera étudiée dans l'année 2021, après un bilan d'activité de trois conseillers délégués.

**Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, adjoints ainsi :

Indemnité du Maire : 23.20 % de l'indice brut 1027,

Indemnité des 4 adjoints : 7.80 % de l'indice brut 1027 pour chaque adjoint,

Ces indemnités seront versées trimestriellement.

- **DECIDE** de voter l'enveloppe budgétaire correspondante aux taux ci-dessus fixés,
- **CHARGE** Mr le maire des démarches se rattachant à cette décision tant budgétaire qu'administrative.

**VACANCE DE L'EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE ET OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2IE CLASSE.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'adjoint technique parti en janvier 2020 en retraite pour inaptitude.

Il propose d'ouvrir le poste à 35h sur le grade d'adjoint technique principal de 2ie classe, ceci afin de pouvoir recruter une personne avec de l'expérience notamment dans le domaine de l'entretien des espaces verts, si possible diplômé dans ce domaine.

Le recrutement devrait se faire au 1<sup>er</sup> Aout 2020 de façon à pallier au départ en congé d'été des agents titulaires. Le tableau des effectifs reste celui approuvé le 9/12/2019.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** l'ouverture du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ie classe afin de procéder au remplacement de l'agent parti en retraite pour inaptitude.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder au recrutement :
  - A compter du 1/08/ 2020 à raison de 35 h par semaine.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020**

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'impositions communiquées par les services des finances publiques pour l'année 2020 et qui progressent en moyenne 1.02%.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale dès 2020, le taux de Taxe d'habitation est gelé à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Monsieur le Maire propose de garder un taux d'imposition identique à l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation : 17.84% qui reste gelé du fait de la réforme,

Taxe foncière (bâti) : 31.70 %

Taxe Foncière (non bâti) : 145.21 %

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

**SUSPENSION DES LOYERS D'AVRIL ET MAI POUR LES LOCATAIRES DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une suspension des loyers des locataires suivants a été réalisée pour répondre aux difficultés de trésorerie des chefs d'entreprise ou d'associations, pendant le confinement, à savoir :

- Danse form Club pour 239.83 €
- Le Graph pour 290.66 €
- Pili Pro Façade pour 410 €
- Mme Luciw pour 90 €

Soit pour 2 mois de suspension un montant total de 2 060.98 €.

Il convient de statuer sur une exonération définitive ou un report sur les mois à venir.

Un débat s'engage sur les aides de l'état que certains d'entre eux ont pu recevoir pendant cette période.

Monsieur le Maire propose une exonération totale des deux mois, à savoir Avril et Mai, pour pallier aux difficultés économiques liées à la crise sanitaire.

**Le conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve** la proposition d'exonération des loyers d'avril et Mai 2020 pour un montant total sur le budget de 2060.98 €.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLES DES ANCIENNES ECOLES POUR UNE ORTOPHONISTE ET UNE ORTOPHISTE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020.**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents des contacts qu'il a pris avec deux professionnelles paramédicales, à savoir :

- Mme Luciw, orthophoniste, qui bénéficie d'une mise à disposition de la Bibliothèque depuis deux ans,
- Et Mme Barreau, orthoptiste qui souhaite venir installer son activité sur la Commune.

Elles souhaitent s'installer ensemble et de façon temporaire sur les anciennes écoles en attendant l'aménagement d'une salle en deux cabinets. Chacune travaillant 2 jours ½ par semaine, à tour de rôle.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de l'offre de services proposés, de leur mettre à disposition la salle dite « du parquet » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au prix de 150 € par activité et par mois ; jusqu'à leur transfert dans les salles aménagées, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la Commune, et qui feront l'objet d'un bail commercial à venir.

**Le conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ACCEPTE le principe d'une mise à disposition d'une classe des anciennes écoles à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020,
- Fixe le prix de cette mise à disposition à 150 € mensuel par activité,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à venir et tout document se rattachant à cette décision, notamment budgétaire.

**MANDAT AU MAIRE POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX DE CREATION DE 2 CABINETS PARAMEDICAUX – CHOIX DE LA MISSION MO POUR CES TRAVAUX.**

Monsieur le Maire dépose devant l'assemblée l'estimation des travaux de transformation pour l'aménagement d'un cabinet orthophoniste et d'un cabinet orthoptiste aux anciennes écoles qui s'élève à 30 366.00 € HT, ainsi que les honoraires de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 350 € HT, mission sps et ct inclus.

Certains travaux seront réalisés par les services techniques en régie, ce qui devrait minimiser le coût définitif sur le budget.

Il demande l'autorisation de lancer la procédure d'appel d'offre et une fois le choix des entreprises fait en Commission d'Appel d'Offre, de lancer les travaux pour une réalisation avant la fin de l'année.

**Le conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE l'estimation des travaux ci devant présentée, ainsi que la mission ingénierie architecte pour un montant de 4 288 € HT et les missions SPS et CT pour 1062 € ht.
- AUTORISE monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour ces travaux,
- AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de mission de l'architecte, ainsi que tout document se rattachant à cette décision, tant juridique, administratif que budgétaire.

**DEMANDE D'OCCUPATION EXCEPTIONNELLE DU DOMAINE PUBLIC PAR LA GERANTE DU RESTAURANT AL CASTEL.**

Monsieur le Maire dépose devant l'assemblée la demande de Mme TORRI Line, gérante du restaurant situé dans la cours du Château qui, en raison des contraintes sanitaires du COVID 19 pour la restauration, souhaite pouvoir occuper 25 m2 de terrasse extérieure située devant l'entrée du restaurant pour 4 tables.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour la période du 16 juin au 31 octobre 2020, avec des contraintes de couleurs uniformes, l'interdiction de publicité sur les parasols et l'absence d'encrage définitif au sol.

**Le conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la proposition d'occupation exceptionnelle du domaine public dans la cour du château par le restaurant Al Castel, à titre gratuit pour des raisons économiques dues à la crise sanitaire du Covid 19, pour la période du 16 juin au 31 octobre 2020.
- AUTORISE Mr le Maire à signer la convention et tout acte lié à cette décision.

**POUR INFORMATION :**

**Recrutement d'un agent pour les services techniques :**

Mr le Maire informe le conseil de la procédure de recrutement engagée jusqu'au 10 juillet ; les candidats seront reçus en fonction des critères de l'offre (grade et diplômes en espaces verts).

**Projet d'accueil pour personnes âgées.**

Mr le Maire recevra Mme Bensetti qui souhaite présenter un projet de maison familiale pour accueillir des personnes âgées et qui est à la recherche d'un terrain pour construire.

**Projet de parc photovoltaïque – Etude environnementale réalisée par le Syaden.**

Monsieur le maire faire le compte rendu de la dernière réunion avec les agents du Syaden en charge du suivi de l'étude environnementale qui a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du confinement.

Une proposition de convention sera présentée en octobre par le Syaden ; Mr le Maire envisage une présentation devant le conseil municipal de cette convention.

**Compte rendu de l'adjoint aux travaux, Mr Canovas.**

Mr Canovas fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu sur site avec le syndicat Aude Centre pour les travaux sur La Clamoux et les propriétaires riverains.

Il informe que les travaux sur le Baptistère à l'Eglise sont programmés dans l'Eté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

**Les conseillers présents**

**LE MAIRE**  
**R.POMMIES**

**SABAYROU**

**CANOVAS**

**COASSIN**

**GARCES**

**DUVAL**

**LAMOUR**

**MERIEUX**

**GIRARD**

**DOUTRE**

**RAYMOND**

**CORBEL**

**MARTIN**

**LEBRETON**

**CAGNINACCI**